

La télétransmission du PSG avec Sylvamap

Propriétaire forestier dans le Morbihan et gestionnaire de groupements forestiers, Éric de Jenlis est très curieux des nouvelles technologies au service de la gestion forestière. Depuis quatre ans, il est équipé du logiciel de gestion Sylvamap et n'hésite pas à faire des retours d'expérience sur les services cartographiques et de gestion des peuplements qu'il utilise dans ses forêts. En mars 2019, la start-up nantaise a étoffé son offre en proposant un outil rédaction d'un document de gestion durable avec, en ligne de mire, une innovation importante: la possibilité de s'affranchir définitivement de l'édition papier en télétransmettant ce document vers le CNPF.

Le développement a débuté en juin 2019 en collaboration avec le CNPF et sa plateforme, La Forêt bouge. Sylvamap s'est adressé à Éric de Jenlis pour servir de « bêta testeur ». « J'ai sauté sur l'occasion car j'avais un PSG à renouveler. Pour moi, il y avait deux innovations: la création de mon plan simple de gestion sur la plateforme Sylvamap et la télétransmission du document final. Le

processus a été calé avec les équipes de Sylvamap et le chef de projet au CNPF, et j'ai écrit mon PSG. » Point important, lors de la rédaction du document de gestion durable sur Sylvamap, tout est compatible pour la télétransmission. Les sorties sont conformes pour l'instruction: les éléments contextuels, la correspondance parcelle forestière/parcelle cadastrale et la cartographie. « Avant l'édition, j'ai visualisé le PSG sur un grand écran et j'ai pu revenir dessus autant de fois que je le souhaitais. Je l'ai validé et Sylvamap a géré la transmission vers le CRPF. » Ce dernier a validé la complétude du document après un certain nombre d'allers-retours avec la plateforme pour vérifier les données transmises. « Rédiger un PSG sous format Excel et Word pour en faire une impression et l'envoyer par la poste, c'est à mon sens dépassé. Au moins 75 % des PSG sont rédigés par des gestionnaires ou des experts qui ont accès aux nouveaux outils numériques, et pouvoir télétransmettre est un progrès majeur. Si, dans le courant de l'instruction du PSG, on est amené à faire des modifications, nul

besoin de reconstituer un document pour le renvoyer, il suffit de réaliser une mise à jour et de la télétransmettre », précise encore Éric de Jenlis. Pour faciliter la prise en main de l'outil, Sylvamap propose des vidéos, étape par étape, une forêt tutorielle et une assistance par des professionnels sur la partie cartographie ou pour aider le propriétaire à remplir le contexte. « Je trouve l'outil intuitif, si l'on suit le processus pas à pas il n'y a pas de difficultés. J'ai simplement eu besoin d'explications pour redécouper des parcelles forestières à partir d'un zonage cadastral afin d'éviter les superpositions, une petite difficulté rapidement surmontée », poursuit le propriétaire.

Le service rédaction du document de gestion durable et télétransmission est facturé 3 €/ha, quelle que soit la surface de la propriété. Si le propriétaire abandonne en cours de route, il n'aura pas à payer. La facturation intervient à l'édition du PSG et « vous pouvez faire ensuite autant de modifications que vous le souhaitez, vous ne paierez pas plus cher », conclut Éric de Jenlis.

Pascal Charoy



Vous venez d'acquérir du matériel neuf et vous souhaitez nous en parler? Contactez-nous par mail ou téléphone:

**p.charoy@ohwood.fr
06 79 74 88 81**

02. Descriptif d'un peuplement. @Sylvamap.



01. Le parcellaire est accessible en forêt depuis un Smartphone ou une tablette. @Sylvamap.